



RÉSEAU HAÏTIEN DES JOURNALISTES ANTI-CORRUPTION

NOTE DE PRESSE

Port-au-Prince (Haïti), le 12 novembre 2025

Le RHAJAC exige la suspension immédiate des licences d'exploitation et d'exportation d'anguilles de Betty Lamy, Walson Sanon et Fritz Richardson pendant la procédure d'enquête au cabinet d'instruction.

Le Réseau haïtien des journalistes anti-corruption (RHAJAC) appelle les autorités concernées, notamment le juge d'instruction Benjamin Félistmé, le ministère de l'Environnement, le ministère du Commerce et de l'Industrie, ainsi que les douanes haïtiennes, à suspendre sans délai les licences d'exploitation et d'exportation d'anguilles octroyées à Madame Betty Lamy, Monsieur Walson Sanon et Monsieur Fritz Richardson, tous trois accusés de corruption, de trafic de stupéfiants et de trafic d'organes.

Ces trois individus font actuellement l'objet d'une instruction judiciaire menée par le juge Benjamin Félistmé, à la suite des plaintes déposées par le RHAJAC, le Collectif contre la corruption (CCC) et Me Caleb Jean-Baptiste.

Le RHAJAC rappelle qu'en date du 30 mai 2025, l'Association nationale pour la protection des ressources aquatiques (ANAPRA) avait déjà écarté deux de ses membres, Fritz Richardson Junior, identifié au NIF : 004-021-004-1, et Betty Lamy, au NIF : 002-602-867-7, cités dans de graves accusations de contrebande, de blanchiment d'argent, de trafic d'organes et de cocaïne. Cette décision, passée presque sous silence, témoignait déjà des lourds soupçons qui pesaient sur ces acteurs du secteur halieutique.

Dans un contexte où les institutions haïtiennes sont souvent gangrenées par la corruption et la complaisance, le RHAJAC estime qu'il est inacceptable que ces licences continuent d'être exploitées par des individus faisant l'objet d'enquêtes pour des crimes graves relevant du droit pénal international.

Le Réseau exige une mesure conservatoire immédiate, afin d'éviter toute entrave à la justice et toute tentative de dissimulation ou de transfert illicite des produits d'exportation liés à ce secteur, ou encore davantage de dégâts en attendant la décision de la justice.

Le RHAJAC réaffirme son engagement à suivre de près ce dossier et à informer la population de toute évolution judiciaire ou administrative y afférente.

Djovany Michel

Secrétaire général du RHAJAC

Pour authentification : rhajac.org

Contact presse : +509 4159 1359